

L'assurance-vieillesse et invalidité, peut-elle devenir un problème syndical?

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **15 (1923)**

Heft 1

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383439>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'autre part, nous avons pu constater au cours de la campagne précédant la votation combien la question de l'assurance-vieillesse intéressait les milieux populaires. A aucune époque, l'insécurité de l'existence ne fut aussi sensible qu'aujourd'hui où les ouvriers et les ouvrières âgés sont jetés par centaines sur le pavé.

C'est ainsi que dans une assemblée syndicale on posa la question: « L'Union syndicale ne pourrait-elle pas créer pour les syndiqués une caisse d'assurance-vieillesse et invalidité? » Cette pensée paraît de prime abord absurde. Comment peut-on demander à ceux qui n'ont rien, de quoi réunir les sommes nécessaires à une telle institution? Rappelons-nous seulement les discussions qui précéderent la création des caisses de chômage syndicales. A ce moment, l'on disait: « il est du devoir des pouvoirs publics de soutenir les victimes du chômage ». Mais, l'on eut beau crier à tue-tête, les pouvoirs publics restaient sourds à notre appel. Ils ne firent rien. Les fédérations syndicales entreprirent cette tâche. Ne pourrait-on pas en faire autant de l'assurance-vieillesse et invalidité? De nombreuses objections se font déjà entendre, nous ne voulons pas nous y arrêter aujourd'hui. Une chose est certaine: Si la classe ouvrière se refuse à fournir les moyens financiers pour la création d'une semblable caisse, en laissant ce soin à l'Etat ou au patronat, où ces derniers prendront-ils l'argent pour créer cette institution? Sûrement pas dans la poche des capitalistes. Le projet Schirmer le prouve, puisqu'il veut prendre une somme identique au millionnaire comme à l'ouvrier. Non, l'argent pour les assurances sera prélevé sur le travail. Les travailleurs devront entretenir eux-mêmes leurs invalides. Au fond, il s'agit de savoir ceci, si nous sommes convaincus de la nécessité d'une assurance-vieillesse: L'ouvrier doit-il travailler pour un salaire dont on lui aura déduit le montant de la prime d'assurance et accepter celle-ci comme un bienfait de l'Etat ou de son patron, ou, pense-t-on au contraire, veut-il créer lui-même son assurance, par ses propres moyens, en conformant sa caisse d'assurance à ses besoins, sans dépendre de l'arbitraire patronal ou de mesquineries bureaucratiques, mais pour son bien-être exclusif?

Nous n'avons pas encore de plan déterminé. Il ne s'agit aujourd'hui que de mettre cette question si importante en discussion. Si elle trouve de l'écho, nous travaillerons à sa réalisation, certains que nous sommes de trouver une bonne solution à ce problème si la volonté populaire nous appuie.



A propos des conditions d'existence de la classe ouvrière

1. Le Dr Laur comme statisticien.

« Le travailleur de l'industrie et des arts et métiers prospère, le paysan est voué à la misère. » Voilà ce que déclare M. le Dr Laur dans le *Journal suisse des paysans*. Et, étant maître dans la statistique, il prouve immédiatement cette affirmation par des chiffres; il « démontre » que l'ouvrier obtient un salaire deux fois plus élevé qu'avant la guerre et qu'il peut acheter avec ce gain une fois et demi de plus qu'avant 1914. Ses conditions d'existence se sont donc énormément améliorées. Les paysans, par contre, doivent donner deux fois plus de leurs produits que pendant la période d'avant-guerre pour ce qu'ils sont obligés d'acheter. *Le sort de l'ouvrier s'est amélioré aux dépens du paysan.* « L'ouvrier ne peut pas exiger d'être mieux placé qu'avant la guerre dans une époque de crise économique générale,

» déclare le Dr Laur. Il veut sans doute motiver avec ces réflexions de nouvelles baisses de salaire et la prolongation de la durée du travail pour les ouvriers et rendre plus plausible la hausse des prix des produits de l'agriculture. On sait que ces augmentations ont déjà été imposées, particulièrement pour le lait et la viande de porc, en octobre et novembre.

On dit qu'il y a trois manières de mentir: 1. omettre les faits; 2. reproduire les faits d'une façon erronée, et 3. la statistique. Examinons la statistique du Dr Laur de plus près.

Ce qui surprend au premier abord, c'est que le Dr Laur prend comme base de ses calculs défavorables aux ouvriers les professions dont les salaires ont subi la plus forte augmentation depuis 1914, par exemple les maçons et les manœuvres, dont les gains étaient conformés jusqu'en 1914 aux modestes exigences des ouvriers émigrants italiens et qu'il a fallu adapter pendant la guerre aux besoins des ouvriers suisses. Ces salaires ont naturellement subi, en pour cent, une hausse bien plus élevée que ceux des ouvriers de nombreuses autres professions. Ils servent au Dr Laur comme base de comparaison; il calcule ce que les ouvriers pouvaient acheter avec un salaire hebdomadaire en 1914 et ce qu'ils peuvent se procurer avec le salaire hebdomadaire actuel. Et c'est ici que l'on constate la seconde singularité. Il choisit parmi les articles à acheter seulement ceux dont les prix ont augmenté *aussi peu que possible* depuis 1914. Le Dr Laur réussit ainsi à calculer qu'en 1914, un maçon pouvait acheter avec son salaire hebdomadaire 156,2 litres de lait, aujourd'hui, par contre, 225,4 litres; ou en 1914 288,5 kilos de pommes de terre et actuellement 496 kilos. C'est avec ces méthodes que le Dr Laur « prouve » que les conditions d'existence de la classe ouvrière se sont améliorées.

Pour l'agriculture, on procède évidemment en sens inverse. On ne prend pas les céréales comme base, dont le prix est passé de fr. 24.— à fr. 54.— (garanti par la Confédération!), mais le lait. Pour 1914, il met en ligne de compte 20 centimes et pour 1922 un prix de 23 centimes. Donc la plus petite différence possible. Puis, il calcule combien de litres de lait l'agriculteur devait donner pour obtenir des objets déterminés en 1914, et combien il doit en livrer aujourd'hui. Mais ici il choisit comme objets de nécessité courante ceux qui ont subi *la plus grande hausse de prix*, par exemple les chaussures. C'est en vain que l'on cherche dans le calcul pour les ouvriers, les vêtements et les chaussures. Ici, il indique pour 1914 la somme de fr. 12.— et pour 1922 de fr. 30.—; et comme, d'après ce calcul, le paysan devait livrer en 1914 60 litres de lait, tandis qu'actuellement il lui en faut donner 130 litres, sa misère est démontrée!

Ce sont là les méthodes de calcul du Dr Laur! Il est évident qu'avec un tel système on pourrait prouver exactement le contraire de ce que prouve Laur. Est-ce que d'autres calculs du secrétariat suisse des paysans reposent aussi sur de semblables méthodes?

2. Les conséquences des baisses de salaire.

Nous pouvons renseigner sur les conditions d'existence réelles des ouvriers en nous basant sur des calculs incontestables, parce qu'ils ne peuvent être réfutés. Examinons en premier lieu les changements qui se sont produits depuis 1914, sans reconnaître cependant qu'en 1914 l'état culturel des ouvriers avait atteint son maximum et que depuis il y a eu un temps d'arrêt. Nous prenons comme exemple trois grands groupes, sur lesquels nous possédons des données exactes: 1. L'industrie des machines qui, comme on le sait, payait les salaires les plus élevés pendant la guerre; 2. les ou-